



Mende le 5 Février 2013

à Madame la **Directrice Académique**
des Services de l'Education Nationale
3 Rue Chanteronne / BP 22
48001 MENDE Cedex

Objet : rythmes scolaires

Madame la Directrice Académique,

Suite à la publication du Décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires, et au courrier que vous avez adressé le 1er février aux membres du **Conseil Départemental de l'Education Nationale**, nous tenons à vous faire part d'un certain nombre de revendications et/ou de questions.

Nous demandons la mise en place d'un comité de pilotage départemental regroupant les différents partenaires, ainsi que l'organisation de réunions régulières avec vos services pour faire des points d'étape avant le CDEN qui arrêtera définitivement les horaires des écoles.

Nous demandons aussi la concertation locale la plus large possible, par le biais des conseils d'école. Quel dispositif allez-vous mettre en place pour que les discussions aient lieu à l'échelle de chaque établissement ? Que se passera-t'il en cas de désaccord dans une commune ?

Nous souhaitons insister sur l'objectif premier qui est de favoriser les apprentissages. A ce titre, les pauses méridiennes allongées (raisonnablement) ne doivent l'être que s'il s'agit de mettre en œuvre des activités propices à des apprentissages plus efficaces ensuite. Quel cadre comptez-vous mettre en place à ce sujet ?

Nous sommes bien évidemment à votre disposition pour débattre de ces différents éléments ...

Nous vous prions de croire, **Madame la Directrice Académique**, à l'expression de notre profond attachement au Service Public d'Education.

Alain ROUSSON
Secrétaire Départemental